



Communiqué

N°0000005/19

Commune de Grosseoeuvre



FORUM DES ASSOCIATIONS :

Le forum des associations de Grosseoeuvre se tiendra le vendredi 6 septembre 2019 à partir de 16h30 à la salle d'activités « Étienne Rayer ». **Venez nombreux découvrir et redécouvrir toutes nos associations !**

LAURÉATS DU BACCALAURÉAT – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 :

Tous les jeunes lauréats du baccalauréat de l'année scolaire 2018-2019 ayant obtenu une mention sont invités à se faire connaître en mairie (☎ : 02.32.37.95.54 – mairie@mairie-grosseoeuvre.fr). En effet, ceux-ci se verront cités et récompensés lors de la cérémonie des vœux de 2020 organisée par les élus et le maire.

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Nous portons à votre connaissance les horaires d'ouverture de notre bibliothèque pour ce mois d'août 2019 : le lundi : de 16h00 à 18h00.

VENTE LIVRE « GROSSEOEUVRE D'HIER À AUJOURD'HUI »

Le livre réalisé avec le concours des Grandisylvains et retraçant l'histoire de notre village est en vente à la mairie au prix de 10.00 €.

VIGILANCE TENTATIVE D'ESCROQUERIE :

Les services d'Orange nous informent d'un faux courrier « Orange Business Services » visant aussi bien le grand public que les professionnels qui incite indûment sous prétexte de l'arrivée de la fibre à vérifier via un audit les installations et forfaits existants. Orange confirme ne pas être à l'origine de cette communication et encourage les éventuels destinataires de ce courrier ou en cas de démarchage à en faire part auprès des services de la DDPP (Direction de Protection des Populations – boulevard Georges Chauvin 27000 ÉVREUX ☎ : 02.32.78.29.29) et à déposer plainte en cas de préjudice suite à démarchage. Soyez extrêmement prudents et sachez également que les services de la direction générale des Finances publiques ne demandent jamais de coordonnées bancaires ou d'informations personnelles par courriels ou téléphone (Attention ! Il circule actuellement des courriels frauduleux concernant de faux remboursements de crédit d'impôt).

PRÉVENTION VOLS ET EFFRACTIONS :

RAPPEL

Dans le cadre de la prévention des vols et effractions, nous vous recommandons à nouveau de :

- Protéger votre domicile par un système de fermeture fiable et d'être attentifs à vos clés,
- D'être vigilants sur les accès de votre domicile et de vous assurer de l'identité des personnes souhaitant vous démarcher,
- De ne laisser aucun objet de valeur en évidence,
- De donner l'impression en cas d'absence que votre domicile est habité et de ne donner des informations sur vos dates d'absences qu'à des personnes de confiance,
- De faire suivre, en cas de longue absence, votre courrier et de faire un transfert de votre ligne téléphonique. De signaler cette absence à la brigade de gendarmerie (ceci dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances »). Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- De signaler à la brigade de gendarmerie de Saint-André-de-l'Eure ☎ : 02.32.37.30.17 ou d'Ivry-La-Bataille ☎ : 02.32.36.40.17 ou à la mairie ☎ : 02.32.37.95.54 tout fait suspect ou tout fait jugé inhabituel aux alentours des habitations.

Et si vous êtes victime d'un cambriolage :

- Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez aucun risque,
- Prévenez immédiatement, en composant le 17 ou le 112, la brigade de gendarmerie,
- Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes,
- Déposez plainte (*munissez-vous d'une carte d'identité*). Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr et prévenez les services de la mairie, faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur.

NUISANCES SONORES :

RAPPEL

Les beaux jours sont là... Si vous ouvrez les fenêtres ou organisez des réunions en plein air, modérez le volume de vos appareils sonores, quels qu'ils soient. Si vous pensez que vos manifestations peuvent se prolonger, **n'oubliez pas de vous renseigner à la mairie et de prévenir vos voisins**. L'utilisation des engins à moteur thermique ou électrique (*tels que tondeuse, tronçonneuse, taille haie et divers*) **est interdite les dimanches et jours fériés**. Pour rendre la vie plus agréable à chacun d'entre nous, nous vous recommandons de suspendre leur utilisation le samedi de 12h00 à 13h30 et le samedi soir à partir de 20 heures. Le tapage diurne et le tapage nocturne (après 22h00) sont sévèrement encadrés par les arrêtés préfectoraux sur tout notre département

BRÛLAGE DES HERBES :

RAPPEL

Les « déchets verts » (*éléments issus de la tonte de pelouse, taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage, etc..*) sont assimilés à des déchets ménagers selon le décret N° 2002-540 du 18 Avril 2002 relatif à la classification des déchets. Or, l'article 84 du règlement sanitaire départemental type, qui constitue la base des règlements sanitaires départementaux adoptés par les préfets, dispose que **le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit**. Vous avez à votre disposition le POINT VERT de SEUGEY – fermé à partir de 17h15 durant tout le mois d'août - situé sur notre commune de GROSSEOEUVRE pour vous libérer de vos déchets verts. Les bennes qui y sont entreposées **sont strictement réservées** aux déchets verts. **Sont interdits tout autre déchet (tels que : gravats, sacs poubelles, meubles, cartons, etc.)**. Pour tous ces déchets vous avez accès à la déchetterie de Saint-André-de-l'Eure ou de Saint-Laurent (Guichainville). **N'oubliez pas de vous munir de votre carte SPI**.

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DÉCHÈTERIE DE SAINT LAURENT (GUICHAINVILLE)

Nous vous rappelons les horaires d'été de la déchetterie de Saint Laurent (Guichainville) : le lundi : 9h00 – 12h30 & 13h30 – 19h00, du mardi au vendredi : 8h00 – 12h30 & 13h30 – 19h00, le dimanche : 9h00 – 13h00.

Bon été à toutes et tous !

Grosseoeuvre, le 1^{er} août 2019,
Le Maire, Étienne COLLEU.

